

# **COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 23 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Alexandrine TANNIERES, Maire-adjointe.

**Présents : BRICOUT JL, TANNIERES A, CALLENS C, MAUDENS E, DUPONT J, ROJO Y, NOIRET P, GODART C, LAURENT P, LASSON MP, DECLINCOURT P, ALEXANDRE C, BLANDIN P, THIEVET K, MACAIGNE F, DOBANTON A, PEREIRA J, TASPINAR F, DRUON R, HORWATH M, LONGUET P, BERSILLON L, MARQUET L, ROY S, MARECAT JL**

**Procurations : LASVAUX F** procuration à TANNIERES A  
**LEFEVRE D** procuration à GODART C  
**FRIX A** procuration à BRICOUT JL  
**DUBOIS JM** procuration à ROY S

**Secrétaire de séance : CALLENS C**

Madame Alexandrine TANNIERES constate le quorum, ouvre la séance, donne lecture des procurations.

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

## **Intervention de Monsieur Jean-Louis BRICOUT**

Chère Collègue Chère Alexandrine,

Je te remercie de bien vouloir me donner la parole en ce début de Conseil Municipal.

Je tiens à vous remercier de m'avoir soutenu et accompagné tout au long de ces années en tant qu'adjoint au maire... puis de maire.

A vous remercier d'avoir participé à ce qui restera pour moi une « belle tranche de vie » menée pour la ville de BOHAIN.

Le mandat de Maire est, et restera, pour moi le plus beau des mandats (Même si aujourd'hui je suis fier d'avoir été réélu en Député de l'Aisne).

Ce mandat de Maire :

Je l'ai rempli avec passion, enthousiasme, avec énergie !

Je l'ai rempli surtout : pour le bien-être des Bohainoises et des Bohainois ... en m'appuyant sur du personnel dévoué et toujours enclin à servir la chose publique, mais aussi en équipe... avec des collègues élus, au-delà des clivages.

Je m'y suis épanoui et lorsque je jette un regard sur les changements intervenus, j'ose dire ... (ma modestie du-t-elle en souffrir)... que je suis fier du travail accompli !

Chers collègues, chers amis, il reste encore beaucoup à faire et je vous fais confiance pour le faire, je vous en sais capable et vous savez qu'en cas de besoin vous pourrez compter sur le soutien de votre Député.

### **QUESTION 1: INFORMATION SUR LES ARRÊTÉS PRIS EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT**

- Arrêté n°2017-181 portant tarification sur les manifestations des 13 et 14 juillet 2017
- Arrêté n°2017-192 autorisant la signature de l'avenant n°3 au marché pour les travaux de gros entretien de l'Hôtel de Ville, concernant le lot n°3 couverture zinguerie tranche A avec la société FAUCHEUX de Crépy (02) pour un montant de 12 093,03€ HT.
- Arrêté n°2017-193 autorisant la signature du marché pour les travaux de rénovation des façades des écoles primaires en ce qui concerne le lot n°2 Ecole Les Torrents avec la société QUENNESSON de Bohain (02) pour un montant de 50 372,25€ HT.
- Arrêté n°2017-194 autorisant la signature du marché pour les travaux de rénovation des façades des écoles primaire en ce qui concerne le lot n°1 Ecole du Chêne Brûlé avec la société SPRITE de Breuil le Sec (60) pour un montant de 88 068,91€ HT.
- Arrêté n°2017-195 autorisant la signature de l'avenant n°1 au marché pour les travaux de réfection de voirie rue du Petit-Bohain, rue des arbalétriers, rue Victor Hugo passé avec la société GOREZ TP, agence de Guise (02) pour un montant de 26 787,00€ HT.
- Arrêté n°2017-202 autorisant la signature du marché relatif aux travaux d'extension et de redistribution des vestiaires du stade à Bohain en Vermandois dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société XAVIER Père et fils de Guise (02) pour un montant de 87 982€ HT.
- Arrêté n°2017-207 autorisant la signature du contrat d'engagement avec « Carol Jazz Band » pour une prestation le samedi 10 juin 2017 lors du marché des 4 couleurs pour un montant de 780€ TTC.
- Arrêté n°2017-213 portant tarification pour le spectacle patoisant du 20 mai 2017

Madame Sylvie ROY demande le bilan du spectacle patoisant « Que voyache ! ».

Monsieur Pascal LAURENT répond qu'environ 50 entrées ont été enregistrées.

- Arrêté n°2017-219 autorisant la signature du contrat d'engagement avec « Carol Jazz Band » pour une prestation le lundi 8 mai 2017 lors de « Jardin en Fête » pour un montant de 500€ TTC.
- Arrêté n°2017-220 portant tarification de la buvette pour le spectacle patoisant du 20 mai 2017
- Arrêté n°2017-242 autorisant la signature de l'avenant n°1 au contrat de location et de maintenance des copieurs pour les écoles maternelles et le service Etat Civil signé avec la société AISNE BUREAUTIQUE SYSTEMES de Laon
- Arrêté n°2017-248 portant tarification de livres de la Bibliothèque pour une vente lors du Marché des 4 couleurs
- Arrêté n°2017-277 autorisant la signature du contrat d'engagement avec la compagnie On Off pour une prestation le mercredi 21 juin 2017 lors de la Fête de la musique pour un montant de 5 203,26€ TTC.

## **QUESTION 2 : BUDGET 2017 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET GENERAL**

Des travaux supplémentaires ont été réalisés sur l'opération « Réfection de l'Hôtel de Ville ». Toutefois, il reste la toiture du Campanile à rénover, qui n'avait pas été prévue lors du vote du budget.

Le montant de ces travaux et l'allongement de la durée de location de l'échafaudage représentent un coût supplémentaire de 160 000€ TTC non subventionné auquel s'ajoutera des frais supplémentaires de maîtrises d'œuvre et des dépenses diverses.

En tenant compte des crédits encore disponibles sur cette opération, il convient d'ajouter 131 000 € à l'opération 64.

Aussi, il est proposé de reporter l'opération 83 : « Réfection de la rue Paulin Pecqueux » et de supprimer les crédits correspondants, ce qui permet une diminution de 90 000 € en dépenses et 21 400€ en recettes.

De même, des travaux de marquage au sol non prévus au marché ont été réalisés rue Sauret Robert pour un montant d'environ 4 600 € TTC et il convient d'inscrire ce nouveau crédit à l'opération n° 72.

Enfin, des crédits sont nécessaires pour les travaux de mise aux normes d'un bâtiment à la Zac du Moulin Mayeux à l'opération 79.

Une diminution des crédits en dépenses imprévues de 91 000€ permettra d'équilibrer le budget.

Vous trouverez ci-après la proposition de décision modificative n°1 au budget principal de la Ville :

### **Section d'investissement :**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b><i>Investissement</i></b>		
Article 020-chapitre 020 fonction 01 Dépenses imprévues	- 91 000,00 €	
Article 2313-opération 64-chapitre 23 fonction 020 Travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville	+ 131 000,00 €	
Article 2315- opération 83-chapitre 23 fonction 821 Réfection de la rue Paulin Pecqueux	- 90 000,00 €	
Article 1323- opération 83-chapitre 13 fonction 821 Subvention Conseil Départemental rue Paulin Pecqueux		- 21 400,00 €
Article 2315- opération 72-chapitre 23 fonction 821 Rue Sauret Robert	+ 4 600,00 €	
Article 2313- opération 79-chapitre 23 fonction 72 Bâtiment à la Zac du Moulin Mayeux	+ 24 000,00 €	
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>- 21 400,00€</b>	<b>- 21 400,00€</b>

Madame Sylvie ROY demande quels sont les travaux de mise aux normes du bâtiment de la Zac du Moulin Mayeux.

Monsieur Jean-Louis BRICOUT explique qu'il s'agit de deux portes d'accès et des travaux d'électricité.

Madame Sylvie ROY demande combien d'entreprises sont arrivées.

Monsieur Jean-Louis BRICOUT répond que deux entreprises se sont installées dans ce bâtiment.

Monsieur Jean-Louis MARECAT trouve dommage de reporter les travaux de la rue Paulin Pecqueux.

Monsieur Jean-Louis BRICOUT est du même avis et pense qu'il y a aussi d'autres rues à refaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 26 voix pour et 3 abstentions (Madame Sylvie ROY, Monsieur Jean-Louis MARECAT et Monsieur Jean-Marie DUBOIS), d'approuver ces modifications au budget général de la ville.

### **QUESTION 3 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES HOTEL DE VILLE**

La pose de l'échafaudage pour les travaux de réfection de l'Hôtel de ville a permis d'identifier des travaux supplémentaires indispensables à la préservation de l'édifice.

Le coût des travaux est estimé à 500 000 € HT.

Une participation financière peut être sollicitée au titre du Fonds National d'Aménagement du Territoire à hauteur de 40%, soit 200 000 €.

Monsieur Jean-Louis BRICOUT souligne l'appui heureux du Ministère. Il propose qu'une exposition photo avant/après soit réalisée.

Monsieur Patrick NOIRET explique que le coût de l'échafaudage est de 8 860€ par mois.

Madame Sylvie ROY ajoute que les travaux devaient être terminés à la fin du mois de juin 2017.

Monsieur Patrick NOIRET précise que le report est dû aux travaux supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, ce projet, approuve le plan de financement de cette opération, sollicite une subvention au titre du Fonds National d'Aménagement du Territoire et autorise le Maire à signer les pièces liées à cette demande.

### **QUESTION 4 : CONVENTION FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC)**

L'Etat a attribué à la ville de Bohain une subvention au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce en décembre 2016.

Parmi les différentes actions retenues, figure :

- le versement d'une aide directe aux entreprises pour la mise en accessibilité des commerces
- le versement d'une aide directe aux entreprises pour la rénovation des commerces

L'aide versée aux commerçants peut atteindre 60% du montant des travaux (30% par l'Etat et 30% par la ville de Bohain) pour la mise en accessibilité des commerces et 40% du montant des travaux (20% par l'Etat et 20% par la ville de Bohain) pour la rénovation des commerces.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention partenariale au titre du FISAC présentée en annexe de la note de synthèse.

Monsieur Jean-Louis BRICOUT rapporte que les commerçants ne croyaient pas au FISAC I et que cela devrait aller plus vite pour le FISAC II.

Madame Sylvie ROY demande où en est le projet des vitrophanies et déplore qu'il n'y ait plus de commission « esthétique en ville ».

Monsieur Jean-Louis BRICOUT compte refaire une réunion et propose d'en rediscuter et rappelle également qu'il y a l'OPAH pour les commerces transformés en habitation.

Madame Sylvie ROY précise que dans la dernière convention, il y avait des crédits consacrés à l'animation par l'union commerciale et que maintenant, il n'y a plus rien, plus de secrétaire et même plus de musique.

Madame Sylvie ROY demande pourquoi lors du marché nocturne ; la rue Jean Jaurès était fermée.

Monsieur Jean-Louis BRICOUT explique qu'il s'agit d'un problème de largeur de rue et de nombre d'accès à sécuriser.

Madame Sylvie ROY déplore un manque à gagner pour les commerçants de cette rue.

Monsieur Franck MACAIGNE répond que c'est Monsieur Grégory POULET qui a décidé et qu'une réunion a été organisée avec Madame le Sous-Préfet, la gendarmerie et les pompiers.

Madame Sylvie ROY rejette l'hypothèse de problème lié à la largeur de rue car devant la mairie, les pompiers ne pouvaient pas passer.

Monsieur Jean-Louis BRICOUT explique qu'il y a des niveaux d'exigence importants ; qu'il n'accable pas Monsieur Grégory POULET et que si ce dernier n'a pas fait le marché nocturne dans la rue Jean Jaurès, il a été très affecté.

Monsieur Ludovic BERSILLON demande pourquoi il y a un tel niveau de sécurité à Bohain et pas ailleurs ; à Prémont par exemple, les voitures passent dans la brocante.

Madame Sylvie ROY signale le passage d'un véhicule vers 18 heures dans le marché nocturne.

Monsieur Jean-Louis BRICOUT explique que cela relève de la responsabilité de l'organisateur.

Monsieur Franck MACAIGNE précise qu'il a informé le Major CARABEN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention partenariale au titre du FISAC.

#### **QUESTION 5 : AMENAGEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES, ECLAIRAGE PUBLIC ET TELEPHONIQUES PLACE DU GENERAL DE GAULLE**

L'USEDA envisage d'effectuer des travaux d'effacement des réseaux électriques, éclairage public et téléphoniques Place du Général de Gaulle.

Le coût de l'opération calculée aux conditions économiques et fiscales de ce jour ressort à 96 126,77 € HT et se répartit comme suit :

Réseau électrique (Basse Tension, Moyenne Tension)	57 713,36 € HT
Coordonnateur de sécurité	2 000,00 € HT
Matériel Eclairage public	17 311,69 € HT
Réseau Eclairage public	3 778,18 € HT
Contrôle de conformité	450,00 € HT
Réseau téléphonique	
Domaine public	14 873,00 € HT
Domaine privé	0,00 € HT
Câblage France Telecom	0,00 € HT

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la commune par rapport au coût total s'élève à 66 829,70 € HT.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Madame Sylvie ROY avertit de la présence de souterrains sous la place du Général de Gaulle.

Monsieur Jean-Louis BRICOUT explique que les travaux d'effacement des réseaux concernent surtout les façades.

Monsieur Patrick NOIRET confirme que les souterrains font 9 mètres de profondeur, que les réseaux sont à 60/80 cm et que la mairie a le feu vert de Engie.

Madame Sylvie ROY demande s'ils vont se mettre d'accord ensemble.

Monsieur Patrick NOIRET répond qu'ils vont essayer de se mettre d'accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'accepter le tracé et le remplacement des sources lumineuses liés à l'enfouissement des réseaux tel qu'il a été présenté
- De s'engager à verser à l'USEDA la contribution financière en application des statuts de l'USEDA.

- En cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, l'étude réalisée sera remboursée à l'USEDA par la commune.

## **QUESTION 6 : MODIFICATION STATUTAIRE DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU VERMANDOIS**

Par délibération en date du 3 mars 2017, le conseil municipal de Bohain a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois en application de la loi NOTRe.

Les services préfectoraux n'ont pas validé la modification statutaire, c'est pourquoi, il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer à nouveau sur ce dossier.

Vous trouverez en annexe n°2 la délibération adoptée lors du conseil communautaire du 26 avril 2017 tenant compte des préconisations de la Préfecture.

Les modifications apportées à la délibération initiale concernent le retrait des compétences :

- « Numérisation des cadastres »
- « Elaboration et suivi d'un pôle d'excellence rurale »

et le classement des compétences d'aménagement du territoire :

- tout document d'orientation ou d'aménagement du territoire à l'échelle communautaire,
- élaboration et suivi du projet de territoire du Vermandois,
- schéma d'aménagement et de gestion des eaux,
- réseaux et services de communication électronique

dans les compétences facultatives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette nouvelle version de la délibération du conseil communautaire.

## **QUESTION 7 : AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BENNES DE DECHETTERIE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU VERMANDOIS**

Par délibération en date du 18 septembre 2015, le conseil municipal avait autorisé le Maire à signer la convention 14/020 avec la Communauté de communes du Pays du Vermandois pour la mise à disposition d'une benne de déchetterie.

Suite à la reprise par le syndicat départemental de traitement des déchets Valor'Aisne de l'exploitation des bas de quai de déchetteries à la Communauté de communes du Pays du Vermandois, les tarifs sont modifiés comme suit :

- Janvier, février et mars 2017 : 77,18 € HT / Tonne
- De Avril à décembre 2017 : 75€ HT / Tonne

au lieu de 158 € la benne de 5 tonnes maximum auparavant.

Il convient donc d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention N°14/020 avec la Communauté de communes du Pays du Vermandois présenté en annexe de la note de synthèse.

Monsieur Jean-Louis MARECAT demande ce qui justifie une telle augmentation.

Monsieur Eric MAUDENS et Monsieur Patrick NOIRET expliquent que cela est dû à l'éclaircissement de compétences entre la Communauté de communes du Pays du Vermandois (CCPV) et Valor'Aisne.

Monsieur Patrick NOIRET précise qu'avant, la CCPV prenait sur son budget.

Monsieur Jean-Louis BRICOUT ajoute qu'avant, c'était plutôt un cadeau mais que les coûts d'enfouissement ont augmenté.

Monsieur Jean-Louis MARECAT souligne que l'augmentation est de 120%.

Monsieur Eric MAUDENS répond que ce n'était pas le vrai prix avant.

Monsieur Jean-Louis BRICOUT informe que 157 tonnes de déchets ont été ramassées dans Bohain en 2016. Il faut trier davantage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise, par 24 voix pour, 4 voix contre (Madame Laëtitia MARQUET, Madame Sylvie ROY, Monsieur Jean-Louis MARECAT et Monsieur Jean-Marie DUBOIS), et 1 abstention (Monsieur Ludovic BERSILLON), le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention N°14/020 avec la Communauté de communes du Pays du Vermandois présenté en annexe de la note de synthèse.

#### **QUESTION 8 : CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS – FERME EOLIENNE DES BUISSONS**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, Enedis envisage des travaux sur des terrains appartenant à la ville de Bohain, notamment sur les lieux-dits « Le haut de la Barburesses », « Les Ramettes » et « Au-delà du Moulin Mayeux ».

C'est pourquoi, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de servitudes avec Enedis présentée en annexe.

Monsieur Jean-Louis MARECAT précise qu'il faut être vigilant dès aujourd'hui.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, par 28 voix pour et 1 voix contre (Monsieur Ludovic BERSILLON), le Maire à signer la convention de servitudes avec Enedis.

#### **QUESTION 9 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE DEUX POSTES EN CDD DANS LES SERVICES ADMINISTRATIFS**

a) Création d'un CDD au service communication

En vue d'un recrutement prochain dans le service communication, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'accepter la création d'un poste en CDD de 2 ans pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

Approuvé à l'unanimité

b) Création d'un CDD dans le cadre du Programme de réussite éducative

Dans le cadre de la mise en place du programme de réussite éducative, le recrutement d'un coordonnateur est envisagé. Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'accepter la création d'un poste en CDD de 2 ans pour une durée hebdomadaire de travail de 10 heures.

Monsieur Jean-Louis MARECAT demande si cela émane de l'Education nationale.

Monsieur Jean-Louis BRICOUT précise que l'Etat verse 50 000€. Il ajoute que ce poste n'existe pas actuellement et que c'est un profil difficile à trouver. Il s'agit d'un poste de coordination de la politique de la ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la création d'un CDD dans le cadre du Programme de réussite éducative.

Monsieur Eric MAUDENS souhaite remercier le travail de Monsieur Jean-Louis BRICOUT tout le long de ces années.

**Question diverse :**

Monsieur Jean-Louis MARECAT souhaiterait qu'un parking pour personne à mobilité réduite soit aménagé sur le parvis de l'église.

La séance est levée à 19h30.